

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le jeudi 12 août 2021, à 17 h à la salle des délibérations à l'hôtel de ville, située au 362 rue Principale, Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Raynald Jean, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Réal Savoie, conseiller no. 3  
M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2021-08-133.** Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QU'**un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Daveluyville conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Modification de la résolution 2021-02-23. relativement à l'adjudication du contrat pour l'achat d'un pavillon/gazébo
- 3- Période de questions
- 4- Fin de la séance et levée de l'assemblée

**2021-08-134.** Modification de la résolution 2021-02-23. relativement à l'adjudication du contrat pour l'achat d'un pavillon/gazébo **CONSIDÉRANT** la résolution 2021-02-23. mandatant Charpenterie Da Vinci à construire le pavillon/gazébo de 36' x 60' au Parc Beaudoin au montant de 103 529.23 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des coûts des matériaux;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** modifier la résolution 2021-02-23. pour que le montant du mandat à Charpenterie Da Vinci pour construire le pavillon/gazébo de 36' x 60' au Parc Beaudoin soit au montant de 105 467.53 \$, taxes incluses;
- 2- **D'**autoriser la trésorière ou son adjointe à émettre les déboursés en conséquence, dont un acompte immédiatement au montant de 61 450.65 \$, taxes incluses.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

**2021-08-135.**

Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 03.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, directrice générale et greffière

Version non officielle